ÉPITRE DE SAINT PAUL

AUX ROMAINS

INTRODUCTION

Quand S. Paul écrivit cette Epître, il était pour la troisième fois à Corinthe et logeait chez un chrétien nommé Caius, qu'il avait baptisé de sa main. Après trois mois passés dans cette ville ou aux environs, il allait partir pour Jérusalem, afin d'y porter la collecte qu'il avait faite parmi ses disciples de Corinthe et dans les autres églises d'Europe. C'était l'an 58, probablement. La fête de la Pentecôte approchait. Tandis que Néron, empereur depuis quatre ans, mais à peine arrivé à sa vingtième année, commençait à se signaler par sa fureur pour les jeux du Cirque et par ses courses nocturnes, jointes à l'enlèvement de Poppée et à l'exil d'Othon, l'Apôtre, après avoir évangélisé une bonne partie de l'Asie-Mineure et de la Grèce, se disposait à passer en Occident et à porter la foi dans les contrées les plus reculées de l'empire. Avant de quitter Cenchrée, il achève sa Lettre, et l'envoie aux chrétiens de Rome, par une veuve, nommée Phébée, qu'il désigne comme diaconesse de l'Eglise de Corinthe. Ainsi cette Epître le devance de trois ans dans la capitale du monde.

L'authenticité de l'Epître aux Romains est incontestable, et, si l'on excepte les deux derniers chapitres, universellement reconnue, même par les rationalistes les plus outrés.

Une colonie de Juifs était établie à Rome depuis près d'un siècle. Auguste l'avait traitée avec bienveillance. Non content de lui assurer le libre exercice de son culte, il lui avait attribué une portion considérable de la région transtibérine. Elle était déjà considérable, à cette époque, puisque huit mille Juifs de Rome se joignirent aux députés de la Palestine pour réclamer auprès de ce prince contre le testament d'Hérode. Or, nous apprenons de S. Luc qu'un certain nombre de Juifs et de prosélytes, étant venus de Rome à Jérusalem l'année de la mort du Sauveur, avaient assisté au miracle de la Pentecôte et entendu le premier discours de S. Pierre. Il y a lieu de croire que plusieurs se convertirent et emportèrent avec eux, dans la capitale de l'empire, les premières semences de la foi. Des Juifs de la synagogue des *Affranchis*, qui étaient nés en cette ville ou aux environs, et des Gentils de la cohorte italique, rappelés en Italie après l'élévation d'Hérode Agrippa sur le trône de Judée, se joignirent probablement à ces premiers fidèles. Enfin, nous savons que S. Pierre, obligé par sa charge

de se porter à la tête de l'Eglise, vint lui-même à Rome organiser cette chrétienté naissante, comme il avait organisé celle d'Antioche, et qu'assez longtemps avant la ruine de Jérusalem, dès le commencement du règne de Claude, il établit son siège dans la capitale du monde. Si la date n'est pas absolument sûre, le fait de cet établissement est incontestable : les preuves remontent jusqu'aux Apôtres.

Bannis un moment de Rome, comme les Juifs avec lesquels on les confondait, les chrétiens ne tardèrent pas à y rentrer. En l'an 58, au moment où S. Paul leur écrivait, ils formaient déjà une église considérable et bien organisée, dont la foi était connue du monde entier. Ils étaient Gentils d'origine pour la plupart : c'est par là qu'ils se recommandaient particulièrement au zèle de S. Paul. En l'an 64, une trentaine d'années après la mort du Sauveur, ils s'étaient multipliés au point de fournir à Néron *une multitude énorme de victimes*. Des enseignements que l'Apôtre leur adresse, on est fondé à conclure qu'ils étaient fixés sur les principaux points de la doctrine chrétienne, et qu'on les avait instruits avec soin, non seulement de l'économie générale de la religion, mais encore des vérités les plus relevées du christianisme, des rapports de la loi nouvelle avec la loi mosaïque, des prophéties, des sens spirituels, des figures de l'Ancien Testament, etc.

S. Paul n'avait pas fondé cette Eglise, non plus que celle de Colosses; mais il y avait des amis et des disciples qui sollicitaient son zèle et désiraient ses avis. Ce fut là pourtant son moindre motif pour lui écrire; le principal fut l'importance de la conversion de Rome pour le progrès de la foi parmi les Gentils, dont il était l'Apôtre. Il n'ignorait pas que Rome était au jugement du monde entier, la ville par excellence, que tous les peuples avaient les yeux sur elle, qu'elle exerçait sur tout l'empire une fascination et une autorité irrésistibles. Il savait qu'elle était en relation continuelle avec les provinces, et que toutes les nations avaient des représentants dans son sein, de même qu'elle comptait des citoyens dans toutes les contrées connues. Prêcher l'Evangile dans cette ville, c'était remplir de la manière la plus étendue et la plus fructueuse le ministère particulier dont il était chargé, celui de faire connaître aux Gentils le Fils de Dieu et le mystère du salut.

A ce motif, très suffisant par lui-même, on peut en joindre d'autres, au moins fort vraisemblables. — 1° L'absence prolongée de S. Pierre. On sait que le prince des Apôtres s'absenta plusieurs fois de son Eglise, sans qu'il en abandonnât jamais le gouvernement. Le décret de Claude qui bannit de Rome la population juive, le concile de Jérusalem, tenu de 50 à 52, les besoins des églises d'Orient dont il fut l'Apôtre, durent l'en tenir assez longtemps éloigné. — 2° Le désir que S. Paul devait avoir de disposer les chrétiens de Rome à profiter de son passage et à recevoir ses instructions lorsqu'il viendrait parmi eux, pour préparer sa mission en Espagne. — 3° L'avantage qu'il pouvait espérer de sa Lettre, pour la paix de l'Eglise et pour le succès de son ministère dans toutes les provinces. Quoi de plus propre, en effet, à dissiper les préventions des judaïsants et à rendre manifeste l'union qui règnait dans le collège apostolique, que de faire publiquement à Rome ce qu'il avait déjà fait à Antioche, de joindre sa parole à celle de S. Pierre, et d'adresser à l'Eglise même du prince des Apôtres le développement et les preuves de *son évangile*, de sa thèse principale, de celle qui soulevait le plus d'opposition parmi ses compatriotes, et

qui avait le plus d'importance pour l'avenir du christianisme, savoir : que la grâce et le salut étaient offerts à tous, aux Gentils comme aux Juifs, à la seule condition de croire en Jésus-Christ et d'embrasser sa loi? — 4° Les lumières que Dieu lui donnait sur l'avenir de l'Eglise de Rome, destinée à être le centre et le foyer du christianisme, mais menacée des plus terribles persécutions, et appelée à acheter, par trois siècles de martyre, sa domination si glorieuse et si féconde sur toutes les autres Eglises.

Quoi qu'il en soit, S. Paul avait depuis longtemps le désir, non de s'établir à Rome, mais de prêcher l'Evangile aux Romains, et il ne paraît pas qu'il ait jamais poursuivi avec autant d'ardeur aucun autre dessein. On sait par les Actes comment Dieu lui donna de le réaliser.

Cette Epître ne suppose-t-elle pas qu'il y avait à Rome, entre les convertis du Judaïsme et ceux de la Gentilité, une contestation sur leur mérite relatif? — S. Augustin l'a pensé, et beaucoup d'interprètes après lui. Ils ont cru que les Juifs et les Gentils convertis se disputaient la palme du mérite, que les uns et les autres prétendaient avoir les meilleurs titres à la grâce de l'Evangile et à l'amitié de Dieu, que les premiers se prévalaient de leur fidélité à pratiquer la loi de Moïse, et les seconds des lumières de leurs philosophes et des vertus de leurs sages. Mais c'est une simple hypothèse, suggérée par certains versets, non un fait établi par des témoignages historiques. En outre, cette supposition ne s'accorde pas très bien avec les éloges que S. Paul donne à l'Eglise de Rome, et avec l'édification qu'elle répandait dès lors dans tout l'univers; et l'on n'a pas besoin d'y recourir pour expliquer les considérations de l'Apôtre sur l'abus que les Gentils faisaient de leur raison, sur l'impuissance de la loi à justifier les âmes, et sur la gratuité absolue de la foi. S. Paul connaissait la disposition de ses compatriotes à se préférer au reste des hommes. Il savait quel était l'orgueil des Grecs et des Romains. N'était-ce pas assez pour qu'il prît soin de porter les uns et les autres à s'humilier devant Dieu, à reconnaître leur indignité, à confesser que leur conversion était un pur effet de sa miséricorde? Tel est, ce nous semble, le véritable point de vue. S. Paul se propose moins de réprimer une contestation survenue à Rome entre deux partis rivaux, que d'en étouffer les germes, en inspirant aux uns et aux autres une profonde reconnaissance envers Dieu pour le don de la foi, en apprenant aux Juifs, comme aux Gentils, en quoi consiste la grâce de la justification, quelle en est l'origine, quels en sont les conditions, les caractères, les effets. et en leur faisant sentir l'impuissance où ils sont, soit d'y suppléer par la raison, soit de la mériter par leurs œuvres.

L'Epître aux Romains a, de tout temps, effrayé les interprètes. Les difficultés qu'elle présente ont rapport à la grâce, dont l'Apôtre est le grand prédicateur, et aux questions qu'elle soulève, du péché originel, de la concupiscence, de la justification, de la prédestination et de la réprobation. Tous les hérétiques qui ont nié ou blessé plus ou moins la liberté humaine, depuis Valentin le gnostique jusqu'à Luther et Jansénius, ont allégué quelques passages de cette Epître et de celle aux Galates. Mais, en condamnant leurs erreurs, l'Eglise a éclairci la matière et fixé le sens de beaucoup de textes. Si l'on tient compte de ses définitions et qu'on ait soin de choisir de bons commentaires, on verra que l'Apôtre est loin d'être incompréhensible, et que ce n'est pas sans fruit qu'on étudie ses écrits.

Il y a lieu de croire que l'Epître aux Romains n'a pas été faite tout d'un jet,

en quelques heures, comme l'Epître aux Galates. Bien qu'elle ne soit pas limée sous le rapport littéraire, la doctrine qu'elle contient paraît avoir été méditée à loisir. L'importance du sujet, l'abondance et l'enchaînement des idées, la concision du style, le grand nombre et le choix des citations, la subtilité des raisonnements, l'absence des répétitions ne permettent pas de penser qu'elle ait été écrite précipitamment. Il est probable que S. Paul y a résumé les instructions qu'il avait coutume de donner dans les Eglises dont il était le fondateur. Sauf le prologue et la conclusion, l'Epître ressemble à un traité plutôt qu'à une lettre. Ce qu'on lit à la fin, qu'elle a été écrite de la main de Tertius, n'est pas une preuve qu'elle ait été dictée. S. Paul l'avait sans doute rédigée avant de la donner à transcrire.

L'Epître aux Romains se divise en deux sections. La première, qui est la principale, est *dogmatique* ou *théorique*, I, 17-XI. Dans cette partie, l'Apôtre, voulant exposer la doctrine de l'Eglise sur la justification, établit la nécessité de la foi chrétienne ou du christianisme, pour arriver au salut; et il fait sentir cette nécessité, en montrant l'impuissance de la nature et l'insuffisance de la loi mosaïque pour mener une vie sainte et mériter le ciel. Sa thèse est donc assez complexe. Il établit la gratuité de la justification sur ce fondement, qu'elle n'est le fruit ni du mérite naturel ni des œuvres légales, qu'elle a pour *condition essentielle et unique la foi, une vraie foi, en Jésus-Christ*, et il montre que la nécessité et la valeur de cette foi sont les mêmes pour tous les hommes. — La seconde section est *pratique* ou *morale*, XII-XVI. C'est une suite de préceptes et de conseils généraux et particuliers, de nature à confirmer les chrétiens dans la foi et à les porter à la perfection. La vie du juste, dont il trace l'esquisse et dont il dit que la foi chrétienne est le principe, contraste avec celle des païens et des Juifs, dont il a fait le tableau dans ses premiers chapitres. (L. Bacuez.)

ÉPITRE
DE SAINT PAUL
AUX ROMAINS

CHAPITRE PREMIER.

Saint Paul établit et caractérise son apostolat. Il témoigne aux Romains son zèle pour eux. Ingratitude et impiété des philosophes. Dieu visible dans l'ordre du monde. Impiété punie par la dépravation des mœurs.

1. Paul, serviteur de Jésus-Christ, appelé à l'apostolat, choisi pour l'Evangile de Dieu,

2. Qu'il avait promis auparavant par ses prophètes dans les saintes Ecritures,

3. Touchant son Fils, qui lui est né de la race de David selon la chair,

4. Qui a été prédestiné Fils de Dieu en puissance, selon l'esprit de sanctification, par la résurrection d'entre les morts, de Jésus-Christ Notre-Seigneur;

5. Par qui nous avons reçu la grâce et l'apostolat, pour faire obéir à la foi toutes les nations en son nom;

6. Parmi lesquelles vous êtes, vous aussi, ayant été appelés par Jésus-Christ:

7. A tous ceux qui sont à Rome, aux chéris de Dieu, appelés saints. Grâce à vous, et paix par Dieu, notre Père, et par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

8. Premièrement, je rends grâces à mon Dieu, par Jésus-Christ, pour vous tous, de ce que votre foi est annoncée dans tout l'univers.

9. Car le Dieu que je sers en mon esprit, dans l'Evangile de son Fils, m'est témoin que sans cesse je fais mémoire de vous

10. Dans toutes mes prières; demandant que, par la volonté de Dieu, quelque heureuse voie me soit ouverte pour aller vers vous.

11. Car je désire vous voir pour vous communiquer quelque chose

Chap. I. 1. Actes, xiii, 2.

4. Comme homme, Jésus-Christ était prédestiné pour être le Fils de Dieu. Or, trois choses prouvent qu'il est réellement le Fils de Dieu: les miracles qu'il a opérés, la communication qu'il a faite du Saint-Esprit pour la sanctification des hommes, enfin sa résurrection.

7. *Appelés saints.* Voy. Act., ix, 13.

9. *Je fais mémoire de vous.* Cette locution, qui est celle du texte sacré lui-même, n'exprime pas un simple souvenir ordinaire, comme on l'entend communément, mais bien l'idée de *commémoration*, telle que l'Eglise l'a consacrée dans la liturgie.

de la grâce spirituelle, afin de vous fortifier ;

12. C'est-à-dire, pour me consoler avec vous par cette foi, qui est tout ensemble et votre foi et la mienne.

13. Aussi je ne veux pas que vous ignoriez, mes frères, que je me suis souvent proposé de venir vers vous (mais j'en ai été empêché jusqu'à présent), pour obtenir quelque fruit parmi vous, comme parmi les autres nations.

14. Je suis redevable aux Grecs et aux barbares, aux sages et aux simples ;

15. Ainsi (autant qu'il est en moi), je suis prêt à vous évangéliser, vous aussi qui êtes à Rome.

16. Car je ne rougis point de l'Evangile, parce qu'il est la vertu de Dieu, pour sauver tout croyant, le Juif d'abord, et puis le Grec.

17. La justice de Dieu, en effet, y est révélée par la foi et pour la foi, ainsi qu'il est écrit : Le Juste vit de la foi ;

18. Puisqu'on y découvre la justice de Dieu éclatant du ciel contre toute l'impiété et l'injustice de ces hommes qui retiennent la vérité de Dieu dans l'injustice ;

19. Car ce qui est connu de Dieu est manifeste en eux ; Dieu le leur a manifesté.

20. En effet, ses perfections invisibles, rendues compréhensibles depuis la création du monde par les choses qui ont été faites, sont devenues visibles aussi bien que sa puissance éternelle et sa divinité ; de sorte qu'ils sont inexcusables ;

21. Parce que, ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, ou ne lui ont pas rendu grâces ; mais ils se sont perdus dans leurs pensées, et leur cœur insensé a été obscurci ;

22. Ainsi, en disant qu'ils étaient sages, ils sont devenus fous.

23. Ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible contre une image représentant un homme corruptible, des oiseaux, des quadrupèdes et des reptiles.

24. Aussi Dieu les a livrés aux désirs de leurs cœurs, à l'impureté ; en sorte qu'ils ont déshonoré leurs propres corps en eux-mêmes ;

25. Eux qui ont transformé la vérité de Dieu en mensonge, adoré et servi la créature au lieu du Créateur, qui est béni dans les siècles. Amen.

26. C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions d'ignominie. Car leurs femmes ont changé l'usage naturel en l'usage contre nature.

17. Hab., II, 4 ; Gal., III, 11 ; Hébr., X, 38. — 21. Ephes., IV, 17. — 23. Ps. CV, 20 ; Jér., XI, 10. — 24. Infra, ℣. 27 et c. VI, 19 ; Ephes., IV, 19.

---

14. * *Aux barbares.* Par barbares on entendait ceux qui parmi les païens ne parlaient pas le grec.

17. *La justice de Dieu,* etc. C'est l'Évangile, en effet, qui nous fait connaître que la justice que Dieu nous a communiquée, et qui nous rend justes et saints, vient de la foi, et se perfectionne par la foi.

23. * *Une image, etc.* Les idoles païennes représentaient des hommes et des animaux.

26. *Dieu les a livrés,* etc. ; c'est-à-dire que, les ayant abandonnés à leur propre malice, il les a laissés tomber dans ces péchés honteux en punition de leur orgueil.

27. Et pareillement les hommes, l'usage naturel de la femme abandonné, ont brûlé de désirs l'un pour l'autre, l'homme commettant l'infamie avec l'homme, et recevant ainsi en eux-mêmes la récompense qui était due à leur égarement.

28. Et comme ils n'ont pas montré qu'ils avaient la connaissance de Dieu, Dieu les a livrés à un sens réprouvé, de sorte qu'ils ont fait les choses qui ne conviennent pas;

29. Remplis de toute iniquité, malice, fornication, avarice, méchanceté; pleins d'envie, de meurtre, de l'esprit de contention, de fraude, de malignité; délateurs,

30. Détracteurs, haïs de Dieu, violents, orgueilleux, arrogants, inventeurs de toutes sortes de mal, désobéissants à leurs parents;

31. Insensés, dissolus, sans affection, sans fidélité, sans miséricorde,

32. Qui, ayant connu la justice de Dieu, n'ont pas compris que ceux qui font ces choses sont dignes de mort; et non seulement ceux qui les font, mais quiconque aussi approuve ceux qui les font.

CHAPITRE II.

Juifs faisant eux-mêmes ce qu'ils condamnent. Patience de Dieu redoutable aux impénitents. Ce sont ceux qui gardent la loi qui sont justifiés. Juifs, maîtres des autres, ne s'instruisent pas eux-mêmes. Quel est le Juif et la circoncision véritable.

1. C'est pourquoi, ô homme, qui que tu sois, tu es inexcusable de juger. Car, en jugeant autrui, tu te condamnes toi-même, puisque tu fais ce que tu condamnes.

2. Nous savons, en effet, que Dieu juge selon la vérité ceux qui font ces choses.

3. Penses-tu donc, ô homme, qui juges ceux qui font ces choses, et qui les fais toi-même, que tu échapperas au jugement de Dieu?

4. Est-ce que tu méprises les richesses de sa bonté, de sa patience et de sa longanimité? Ignores-tu que la bonté de Dieu t'invite à la pénitence?

5. Cependant, par ta dureté et ton cœur impénitent, tu t'amasses un trésor de colère pour le jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu,

6. Qui rendra à chacun selon ses œuvres :

7. A ceux qui, par la persévérance dans les bonnes œuvres, cherchent la gloire, l'honneur et l'immortalité, la vie éternelle;

8. Mais à ceux qui ont l'esprit de contention, qui ne se rendent pas à la vérité, mais qui acquiescent à l'iniquité, ce sera la colère et l'indignation.

9. Tribulation et angoisse à l'âme de tout homme qui fait le mal, du Juif d'abord, et puis du Grec;

10. Mais, gloire, honneur et paix à quiconque fait le bien, au Juif d'abord, et ensuite au Grec;

11. Car Dieu ne fait point acception des personnes.

CHAP. II. 1. Matt., VII, 2. — 4. Sap., XI, 24; XII, 2; II Pierre, III, 9. — 6. Matt., XVI, 27. — 11. Deut., X, 17; II Par., XIX, 7; Job, XXXIV, 19; Sap., VI, 8; Eccli., XXXV, 15; Actes. X, 34; Galat., II, 6; Coloss., III, 25.

12. Ainsi, quiconque a péché sans la loi, périra sans la loi, et quiconque a péché sous la loi sera jugé par la loi;

13. [Car ce ne sont pas ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu; mais ce sont les observateurs de la loi qui seront justifiés.

14. En effet, lorsque les gentils, qui n'ont pas la loi, font naturellement ce qui est selon la loi; n'ayant pas la loi, ils sont à eux-mêmes la loi :

15. Montrant ainsi l'œuvre de la loi écrite en leurs cœurs, leur conscience leur rendant témoignage, et leurs pensées s'accusant et se défendant l'une l'autre,]

16. Au jour où Dieu jugera par Jésus-Christ, selon mon Evangile, ce qu'il y a de caché dans les hommes.

17. Mais toi, qui portes le nom de Juif, qui te reposes sur la loi, et te glorifies en Dieu,

18. Qui connais sa volonté, et qui, instruit par la loi, sais discerner ce qui est le plus utile,

19. Tu te flattes d'être le guide des aveugles, la lumière de ceux qui sont dans les ténèbres,

20. Le docteur des ignorants, le maître des enfants, ayant la règle de la science et de la vérité dans la loi.

21. Toi donc qui instruis les autres, tu ne t'instruis pas toi-même; toi qui prêches de ne point dérober, tu dérobes;

22. Toi qui dis qu'il ne faut pas être adultère, tu es adultère; toi qui as en horreur les idoles, tu commets le sacrilège;

23. Toi qui te glorifies dans la loi, tu déshonores Dieu par la violation de la loi.

24. (Car, à cause de vous, le nom de Dieu est blasphémé parmi les nations, ainsi qu'il est écrit.)

25. A la vérité, la circoncision est utile, si tu observes la loi; mais, si tu la violes, ta circoncision devient incirconcision.

26. Si donc l'incirconcis garde les préceptes de la loi, son incirconcision ne lui sera-t-elle pas imputée à circoncision?

27. Bien plus, celui qui, étant

13. Matt., VII, 21; Jac., I, 22. — 24. Isaïe, LII, 5; Ezéch., XXXVI, 20.

---

12. *Sans la loi sainte,* sans la loi de Moïse.

14. *Font naturellement;* c'est-à-dire sans la connaissance de la loi mosaïque, et par la seule direction de la loi naturelle. — * Les auteurs païens ont parlé expressément de la loi naturelle. Dans l'*Antigone* de Sophocle, cette héroïne qui a rendu à son frère les devoirs de la sépulture, malgré les ordres du roi, répond à celui-ci qui lui demande s'il connaissait sa défense : « Je la connaissais. Mais une telle loi, ce n'est ni Jupiter ni la justice qui l'ont promulguée. Les décrets d'un homme ne peuvent prévaloir contre les lois non écrites, œuvre immuable des dieux. Celles-là ne sont ni d'aujourd'hui ni d'hier; elles existent de tous les temps. » Le même poète parle aussi dans l'*Œdipe roi,* « de ces lois émanées des cieux, dont l'Olympe est le père et que jamais on ne saura abolir. »

16. *Au jour,* etc. Ce verset paraît faire suite au douzième, et les trois précédents semblent n'être qu'une parenthèse. C'est pour cela que nous les avons enfermés dans des crochets. — *Mon Evangile,* c'est-à-dire l'Evangile que je prêche. — * D'après d'autres, l'Evangile selon S. Luc, le compagnon de S. Paul, que S. Paul considérait comme son Evangile.

27. *Avec la lettre* de la loi mosaïque.

naturellement incirconcis, accomplit la loi, te condamnera, toi qui, avec la lettre et la circoncision, es prévaricateur de la loi.

28. Car le Juif n'est pas celui qui le paraît au dehors ; ni la circoncision, celle qui se voit à l'extérieur sur la chair ;

29. Mais le Juif est celui qui l'est intérieurement, et la circoncision est celle du cœur, faite en esprit et non selon la lettre ; et ce Juif tire sa louange non des hommes, mais de Dieu.

CHAPITRE III.

Avantage des Juifs sur les gentils. L'infidélité de l'homme ne détruit pas la fidélité de Dieu. Juifs et gentils, tous dans le péché. C'est la foi et non la loi qui justifie. Dieu est le Dieu des Juifs et des gentils.

1. Qu'est-ce donc que le Juif a de plus ? ou de quoi sert la circoncision ?

2. Beaucoup, de toute manière. Premièrement, parce que c'est aux Juifs que les oracles de Dieu ont été confiés ;

3. Car qu'importe si quelques-uns d'entre eux n'ont pas cru ? Leur infidélité rendra-t-elle vaine la fidélité de Dieu ? Non, sans doute.

4. Dieu est vrai, mais tout homme, menteur ; selon qu'il est écrit : Afin que vous soyez reconnu fidèle dans vos paroles, et victorieux quand on vous juge.

5. Que si notre iniquité relève la justice de Dieu, que dirons-nous ? Dieu n'est-il pas injuste d'envoyer sa colère ?

6. (Je parle humainement.) Point du tout. Autrement comment Dieu jugera-t-il ce monde ?

7. Car si, par mon infidélité, la vérité de Dieu a éclaté davantage pour sa gloire, pourquoi suis-je encore jugé comme pécheur ?

8. Et pourquoi ne ferons-nous pas le mal pour qu'il en arrive du bien (conformément au blasphème qu'on nous impute, et à ce que quelques-uns nous font dire) ? La condamnation de ceux-là est juste.

9. Quoi donc ? Sommes-nous au-dessus d'eux ? Nullement. Car nous avons convaincu les Juifs et les Grecs d'être tous sous le péché,

10. Selon qu'il est écrit : Pas un seul n'est juste ;

11. Il n'y a personne qui comprenne, il n'y a personne qui cherche Dieu.

12. Tous ont décliné, tous sont devenus inutiles ; il n'en est pas qui fasse le bien, il n'en est pas même un seul.

13. Leur gosier est un sépulcre ouvert, leur langue un instrument de fraude ; un venin d'aspic est sous leurs lèvres ;

14. Leur bouche est remplie

CHAP. III. 2. Infra, IX, 4. — 3. II Tim., II, 13. — 4. Jean, III, 33 ; Ps. CXV, 11 ; L, 6. — 9. Gal., III, 22. — 10. Ps. XIII, 3 ; LII, 4. — 13. Ps. V, 11 ; CXXXIX, 4 ; Jac., III, 8. — 14. Ps. IX, 7.

---

10. Il n'y a point d'homme juste en vertu de la loi naturelle ou de la loi écrite, mais seulement par la foi et par la grâce.

11. *Qui comprenne* les choses saintes, qui ait du goût et du sentiment pour le bien ; reproche que Jésus-Christ adressait à saint Pierre lui-même. *Matt.*, XVI, 23.

de malédiction et d'amertume;

15. Leurs pieds sont vites pour répandre le sang;

16. La destruction et le malheur sont dans leurs voies,

17. Et la voie de la paix, ils ne l'ont pas connue;

18. La crainte de Dieu n'est pas devant leurs yeux.

19. Or nous savons que tout ce que dit la loi, elle le dit à ceux qui sont sous la loi; de sorte que toute bouche soit fermée, et que tout le monde devienne soumis à Dieu;

20. Parce que nulle chair ne sera justifiée devant lui par les œuvres de la loi. Car, par la loi, on n'a que la connaissance du péché.

21. Tandis que maintenant, sans la loi, la justice de Dieu a été manifestée, étant confirmée par le témoignage de la loi et des prophètes;

22. Or la justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ est pour tous ceux et sur tous ceux qui croient en lui; car il n'y a point de distinction;

23. Parce que tous ont péché et ont besoin de la gloire de Dieu.

24. Etant justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est dans le Christ Jésus,

25. Que Dieu a établi propitiation par la foi en son sang, pour montrer sa justice par la rémission des péchés précédents,

26. Que Dieu a supportés, pour montrer sa justice en ce temps, afin qu'il soit juste lui-même, et qu'il justifie celui qui a la foi en Jésus-Christ.

27. Où est donc le sujet de ta gloire? Il est exclu. Par quelle loi? Des œuvres? Non, mais par la loi de la foi.

28. Car nous reconnaissons que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi.

29. Dieu est-il le Dieu des Juifs seulement? Ne l'est-il pas aussi des gentils? Oui, certes, des gentils aussi;

30. Puisqu'il n'y a qu'un seul Dieu qui justifie les circoncis par la foi, et les incirconcis par la foi.

31. Nous détruisons donc la loi par la foi? Loin de là; car nous établissons la loi.

CHAPITRE IV.

Abraham justifié non par ses œuvres, mais par la foi en Dieu. Abraham justifié par la foi avant la circoncision, est le père des croyants circoncis ou incirconcis. C'est par la foi et non par la loi qu'on est héritier d'Abraham. Fermeté de la foi d'Abraham. Ses imitateurs justifiés comme lui.

1. Quel avantage dirons-nous donc qu'Abraham, notre père, a eu selon la chair?

15. Isaïe, LIX, 7; Prov., I, 16. — 18. Ps. XXXV, 2. — 20. Gal., II, 16.

---

20. *Nulle chair.* L'Ecriture emploie souvent le mot *chair* pour désigner l'homme. — *Par les œuvres de la loi*, purement extérieures et dépouillées de ce qui peut les rendre agréables à Dieu, la foi et la charité.

28. La foi qui justifie l'homme n'est pas une assurance présomptueuse d'être justifié, mais une ferme et vive croyance de tout ce que Dieu a révélé ou promis; une foi agissant par la charité en Jésus-Christ; enfin une foi accompagnée d'espérance, d'amour, de repentir et de l'usage des sacrements. — *Sans les œuvres*, etc. Compar. Vers. 24.

2. Car si Abraham a été justifié par les œuvres, il a de quoi se glorifier, mais non devant Dieu.

3. En effet, que dit l'Ecriture? Abraham crut à Dieu, et ce lui fut imputé à justice.

4. Or à celui qui travaille, le salaire n'est point imputé comme une grâce, mais comme une dette.

5. Au contraire, à celui qui ne fait pas les œuvres, mais qui croit en celui qui justifie l'impie, sa foi est imputée à justice, selon le décret de la grâce de Dieu.

6. C'est ainsi que David appelle heureux l'homme à qui Dieu impute la justice sans les œuvres :

7. Bienheureux ceux dont les iniquités ont été remises, et dont les péchés ont été couverts.

8. Bienheureux l'homme à qui le Seigneur n'a pas imputé de péché.

9. Or cette béatitude est-elle seulement pour les circoncis? N'est-elle pas aussi pour les incirconcis? Car nous venons de dire que la foi d'Abraham lui a été imputée à justice.

10. Quand donc lui a-t-elle été imputée? Est-ce après la circoncision, ou avant la circoncision? Ce n'est point après la circoncision, mais avant la circoncision.

11. Et il ne reçut la marque de la circoncision que comme sceau de la justice qu'il avait déjà acquise par la foi, étant encore incirconcis, et pour être le père de tous les croyants incirconcis, afin que la foi leur fût aussi imputée à justice,

12. Et pour être père de la circoncision, non-seulement des circoncis, mais aussi de ceux qui suivent les traces de la foi qui était en notre père Abraham, encore incirconcis.

13. Car ce n'est pas en vertu de la loi qu'a été faite à Abraham ou à sa postérité la promesse d'avoir le monde pour héritage, mais c'est en vertu de la justice de la foi.

14. Et si ceux qui ont reçu la loi sont héritiers, la foi devient vaine, et la promesse est abolie;

15. Attendu que la loi opère la colère; car où il n'y a point de loi, il n'y a point de prévarication.

16. Ainsi c'est à la foi qu'est attachée la promesse, afin qu'elle soit gratuite et assurée à toute la postérité d'Abraham, non seulement à celle qui a reçu la loi,

CHAP. IV. 3. Genèse, xv, 6; Gal., III, 6; Jac., II, 23. — 7. Ps. XXXI, 1. — 11. Genèse, XVII, 10, 11. — 13. Gal., III, 18; Hébr., XI, 9.

---

2. Abraham ne pouvait être justifié par ses propres forces, sans la grâce de Dieu et la foi au Messie. Des œuvres purement naturelles pouvaient le faire louer des hommes, mais n'avaient point la valeur nécessaire pour le rendre juste aux yeux de Dieu.

7. *Couverts;* c'est-à-dire qui ne paraissent plus, parce qu'ils n'existent plus, ayant été détruits par la justice et l'innocence obtenues par la foi.

8. *A qui le Seigneur n'a pas imputé de péché;* c'est-à-dire à qui il a pardonné ses péchés.

14. *Ceux qui ont reçu la loi de Moïse;* c'est-à-dire les Juifs.

15. La loi, si elle n'est pas accompagnée de la foi et de la grâce, produit la colère divine par occasion, puisqu'elle est une occasion de plusieurs transgressions qui provoquent la colère de Dieu.

mais encore à celle qui suit la foi d'Abraham, qui est le père de nous tous,

17. (Selon qu'il est écrit : Je t'ai établi père d'une multitude de nations), devant Dieu à qui il a cru, qui vivifie les morts, et appelle les choses qui ne sont pas, comme celles qui sont ;

18. Qui, ayant espéré contre l'espérance même, a cru qu'il deviendrait le père d'un grand nombre de nations, selon ce qui lui fut dit : Ainsi sera ta postérité.

19. Et sa foi ne faiblit point, et il ne considéra ni son corps éteint, puisqu'il avait déjà environ cent ans, ni l'impuissance de Sara.

20. Il n'hésita point, en défiance de la promesse de Dieu ; mais il se fortifia par la foi, rendant gloire à Dieu,

21. Pleinement assuré que tout ce qu'il a promis, il est puissant pour le faire.

22. Voilà pourquoi ce lui fut même imputé à justice.

23. Or, ce n'est pas pour lui seul qu'il est écrit que ce lui fut imputé à justice ;

24. Mais pour nous aussi, à qui il sera imputé de même, si nous croyons en celui qui a ressuscité d'entre les morts Jésus-Christ Notre Seigneur,

25. Qui a été livré pour nos péchés, et qui est ressuscité pour notre justification.

CHAPITRE V.

Avantages de la justification. L'amour de Dieu envers nous, fondement de notre confiance. De même que le péché et la mort sont entrés dans le monde par un seul homme, de même aussi la grâce et la vie se sont répandues sur un grand nombre par un seul.

1. Etant donc justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu par Jésus-Christ Notre Seigneur,

2. Par qui aussi nous avons accès par la foi à cette grâce en laquelle nous sommes établis, et nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire des enfants de Dieu.

3. Mais outre cela, nous nous glorifions encore dans les tribulations, sachant que la tribulation produit la patience ;

4. La patience, l'épreuve ; et l'épreuve, l'espérance ;

5. Or l'espérance ne confond point, parce que la charité de Dieu est répandue en nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné.

6. En effet, pourquoi le Christ, lorsque nous étions encore infirmes, est-il mort au temps marqué, pour des impies ?

7. Certes, à peine quelqu'un mourrait-il pour un juste ; peut-être cependant que quelqu'un aurait le courage de mourir pour un homme de bien.

8. Ainsi, Dieu témoigne son amour pour nous, en ce que, dans

17. Genèse, XVII, 4. — 18. Genèse, XV, 5. — 24. I Pierre, I, 21. — CHAP. V. 2. Ephés., II, 18. — 3. Jac., I, 3. — 6. Hébr., IX, 14 ; I Pierre, III, 18.

17, 18. Abraham espéra contre l'espérance même, parce qu'il eut foi en des promesses dans lesquelles il ne devait avoir aucune espérance, à supposer qu'il ne se confiât qu'aux lumières naturelles.

19. * *Sara* avait 90 ans, quand elle devint mère d'Isaac.

le temps où nous étions encore pécheurs,

9. Le Christ est mort pour nous. Maintenant donc, justifiés par son sang, nous serons, à plus forte raison, délivrés par lui de la colère.

10. Car si, lorsque nous étions ennemis de Dieu, nous avons été réconciliés avec lui par la mort de son Fils; à plus forte raison, réconciliés, serons-nous sauvés par sa vie.

11. Mais outre cela, nous nous glorifions en Dieu par Notre Seigneur Jésus-Christ, par qui maintenant nous avons obtenu la réconciliation.

12. C'est pourquoi, comme le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché, ainsi la mort a passé dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché.

13. Car le péché a été dans le monde jusqu'à la loi; mais le péché n'était pas imputé, puisque la loi n'existait pas.

14. Mais la mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse, même en ceux qui n'avaient point péché par une prévarication semblable à celle d'Adam, qui est la figure de celui qui devait venir.

15. Mais il n'en est pas du don, comme du péché; car si par le péché d'un seul beaucoup sont morts, bien plus abondamment la grâce et le don de Dieu, par la grâce d'un seul homme, Jésus-Christ, se sont répandus sur un grand nombre.

16. Et il n'en est pas du don comme du péché venu par un seul; car le jugement de condamnation vient d'un seul, tandis que la grâce de la justification délivre d'un grand nombre de péchés.

17. Et si, par le péché d'un seul, la mort a régné par un seul, à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce, et du don, et de la justice, règneront-ils dans la vie par un seul, Jésus-Christ.

18. Comme donc c'est par le péché d'un seul que tous les hommes sont tombés dans la condamnation, ainsi c'est par la justice d'un seul que tous les hommes reçoivent la justification de la vie.

19. Car, de même que par la désobéissance d'un seul homme beaucoup ont été constitués pécheurs, de même aussi, par l'obéissance d'un seul, beaucoup sont constitués justes.

20. La loi est survenue pour que le péché abondât. Mais où le péché a abondé, la grâce a surabondé,

21. Afin que, comme le péché a régné pour la mort, ainsi la

---

9. *De la colère;* c'est-à-dire de la colère divine.

13. Le péché n'était pas imputé comme transgression d'une loi positive qui n'existait pas encore; la conscience et la loi naturelle servaient à distinguer le mal, mais d'une manière plus confuse que depuis la promulgation de la loi.

20. La loi n'avait pas été donnée dans le but de faire abonder le péché; mais elle produisait cet effet par la méchanceté des hommes, qui prenaient occasion de la défense même du péché pour pécher davantage.

21. *Pour la mort, pour la vie éternelle;* c'est-à-dire pour donner la mort, pour donner la vie éternelle

grâce règne par la justice pour la vie éternelle par Jésus-Christ Notre Seigneur.

CHAPITRE VI.

Le baptisé mort au péché ne doit plus vivre que pour Dieu. Nous ne sommes plus sous la loi, mais sous la grâce. On doit se donner tout à Dieu, comme on s'est livré au péché. Fruit du péché et et de la justice.

1. Que dirons-nous donc? Demeurerons-nous dans le péché, pour que la grâce abonde?

2. A Dieu ne plaise! Car nous qui sommes morts au péché, comment y vivrons-nous encore?

3. Ignorez-vous que nous tous qui avons été baptisés dans le Christ Jésus, nous avons été baptisés en sa mort?

4. Car nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour mourir, afin que, comme le Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous aussi, nous marchions dans une nouveauté de vie.

5. Si, en effet, nous avons été entés en la ressemblance de sa mort, nous le serons aussi en celle de sa résurrection,

6. Sachant bien que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit détruit, et que désormais nous ne soyons plus esclaves du péché.

7. Attendu que celui qui est mort est justifié du péché.

8. Si donc nous sommes morts avec le Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec le Christ,

9. Sachant bien que le Christ ressuscité d'entre les morts ne meurt plus; la mort ne dominera plus sur lui.

10. Car, s'il est mort pour le péché, il est mort une seule fois; et s'il vit, il vit pour Dieu.

11. Ainsi pour vous, estimez que vous êtes morts au péché, mais vivants à Dieu dans le Christ Jésus Notre Seigneur.

12. Que le péché donc ne règne point dans votre corps mortel, en sorte que vous obéissiez à ses convoitises.

13. Et n'abandonnez point vos membres au péché comme des instruments d'iniquité, mais offrez-vous à Dieu, comme devenus vivants, de morts que vous étiez, et vos membres à Dieu, comme des instruments de justice.

14. Car le péché ne vous dominera plus, parce que vous n'êtes pas sous la loi, mais sous la grâce.

15. Quoi donc? Pécherons-nous, parce que nous ne sommes pas sous la loi, mais sous la grâce? Dieu nous en garde.

16. Ne savez-vous pas que,

CHAP. VI. 4. Gal., III, 27; Col., II, 12; Ephés., IV, 23; Hébr., XII, 1; I Pierre, II, 1; IV, 2. — 16. Jean, VIII, 34; II Pierre, II, 19.

4. *Pour mourir* au péché. — *Une nouveauté de vie;* c'est-à-dire une vie nouvelle.

6. *Le corps du péché.* C'est la concupiscence qui nous vient d'Adam. Or c'est principalement par les sens et par les passions dont le corps est le ministre et l'organe, que cette concupiscence exerce son empire.

14. Voy., pour le sens de ce verset, VII, 15.

16. *Pour la mort, pour la justice*; c'est-à-dire pour y trouver la mort, la justice.

lorsque vous vous rendez esclaves de quelqu'un pour lui obéir, vous êtes esclaves de celui à qui vous obéissez, soit du péché pour la mort, soit de l'obéissance pour la justice ?

17. Mais grâces soient rendues à Dieu de ce qu'ayant été esclaves du péché, vous avez obéi du fond du cœur à ce modèle de doctrine sur lequel vous avez été formés.

18. Ainsi, affranchis du péché, vous êtes devenus esclaves de la justice.

19. Je parle humainement, à cause de la faiblesse de votre chair; comme donc vous avez fait servir vos membres à l'impureté et à l'iniquité pour l'iniquité, ainsi maintenant faites servir vos membres à la justice pour votre sanctification.

20. Car lorsque vous étiez esclaves du péché, vous étiez libres à l'égard de la justice.

21. Quel fruit avez-vous donc tiré alors des choses dont vous rougissez maintenant? Car leur fin, c'est la mort.

22. Mais maintenant, affranchis du péché, et faits esclaves de Dieu, vous en avez pour fruit la sanctification, et pour fin, la vie éternelle.

23. Car la solde du péché est la mort; mais la grâce de Dieu est la vie éternelle dans le Christ Jésus, Notre Seigneur.

CHAPITRE VII.

Nous sommes morts à la loi par Jésus-Christ pour servir Dieu selon l'esprit. La loi est sainte par elle-même, mais la concupiscence en prend occasion de s'irriter davantage. Le juste ne fait pas ce qu'il veut. La loi de la chair combat en lui contre la loi de l'esprit. Il n'a de secours à attendre que de la grâce.

1. Ignorez-vous, mes frères (je parle à ceux qui connaissent la loi), que la loi ne domine sur l'homme que pendant le temps qu'il vit?

2. Car la femme, qui est soumise à un mari, le mari vivant, est liée par la loi; mais si son mari meurt, elle est affranchie de la loi du mari.

3. Donc, son mari vivant, elle sera appelée adultère, si elle s'unit à un autre homme; mais si son mari meurt, elle est affranchie de la loi du mari, de sorte qu'elle n'est point adultère, si elle s'unit à un autre homme.

4. Ainsi, mes frères, vous aussi vous êtes morts à la loi par le corps du Christ, pour être à un autre qui est ressuscité d'entre les morts, afin que nous portions des fruits pour Dieu.

5. Car, lorsque nous étions dans la chair, les passions du péché qui étaient occasionnées par la loi agissaient dans nos membres, en sorte qu'elles leur faisaient produire des fruits pour la mort;

6. Mais maintenant nous som-

CHAP. VII. 2. I Cor., VII, 39.

3. *Elle sera appelée adultère;* c'est-à-dire : *Elle sera adultère.* Nous avons déjà fait remarquer plusieurs fois que les Hébreux disaient *être appelé* pour *être.*

5. *Lorsque nous étions dans la chair;* c'est-à-dire sous la loi charnelle.

6. *Dans la nouveauté de l'esprit;* dans un esprit nouveau, dans des sentiments et des inclinations inspirés par l'Esprit-Saint.

mes affranchis de la loi de mort dans laquelle nous étions retenus, afin que nous servions dans la nouveauté de l'esprit, et non dans la vétusté de la lettre.

7. Que dirons-nous donc? La loi est-elle péché? Point du tout. Mais je n'ai connu le péché que par la loi; car je ne connaîtrais pas la concupiscence si la loi n'eût dit : Tu ne convoiteras point.

8. Or, prenant occasion du commandement, le péché a opéré en moi toute concupiscence. Car sans la loi, le péché était mort.

9. Et moi je vivais autrefois sans loi. Mais quand est venu le commandement, le péché a revécu.

10. Et moi je suis mort; et il s'est trouvé que ce commandement qui devait me donner la vie a causé ma mort.

11. Ainsi le péché, prenant occasion du commandement, m'a séduit, et par lui m'a tué.

12. Ainsi la loi est sainte, et le commandement saint, juste et bon.

13. Ce qui est bon est donc devenu pour moi la mort? Loin de là; car le péché, pour paraître péché, a, par une chose bonne, opéré la mort, de sorte qu'il est devenu par le commandement une source extrêmement abondante de péché.

14. Car nous savons que la loi est spirituelle, et moi je suis charnel, vendu comme esclave au péché.

15. Aussi ce que je fais, je ne le comprends pas; car le bien que je veux, je ne le fais pas, mais le mal que je hais, je le fais.

16. Or si je fais ce que je ne veux pas, j'acquiesce à la loi comme étant bonne.

17. Ainsi ce n'est plus moi qui fais cela, mais le péché qui habite en moi.

18. Car je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair. En effet, le vouloir réside en moi, mais accomplir le bien, je ne l'y trouve pas.

7. Exode, xx, 17; Deut., v, 21. — 12. I Tim., I, 8.

---

7. Avant la loi mosaïque, on n'ignorait pas le péché, mais on n'y attachait pas la même importance; on n'en sentait que très imparfaitement la gravité; parce que d'un côté le mauvais penchant d'une nature corrompue aveuglait les esprits, et que de l'autre on manquait de cette règle extérieure, de cette censure visible, qui reprochait au pécheur le plus étourdi par la passion, ses déréglements.

13. *Pour paraître péché;* c'est-à-dire pour montrer toute sa corruption.

15-17. Saint Paul semble contredire ici ce qu'il a avancé plus haut (VI, 14), que le péché ne dominera plus; mais cette contradiction n'est qu'apparente. En effet, le grand apôtre reconnaît deux captivités auxquelles nous pouvons être assujettis : celle des sens, qui étant accoutumés à trouver leur satisfaction dans l'assouvissement des besoins, contractent l'habitude de préférer le plaisir au devoir; celle de la volonté, qui ne regarde comme bon et préférable que ce que les sens lui présentent comme plus doux. La grâce de Notre Seigneur nous délivre de cette seconde captivité, qui est la seule réelle; et c'est ce que saint Paul veut dire par ces paroles : *Le péché ne vous dominera plus... vous êtes sous la grâce.* Cette même grâce du Sauveur nous laisse au contraire sujets à la première, qui n'est pas un mal, mais une fragilité; et c'est ce que signifient ces mots : *Ce n'est plus moi qui fais cela, mais le péché qui habite en moi* (vers. 17).

19. Ainsi le bien que je veux, je ne le fais point; mais le mal que je ne veux pas, je le fais.

20. Si donc je fais ce que je ne veux pas, ce n'est pas moi qui le fais, mais le péché qui habite en moi.

21. Je trouve donc, quand je veux faire le bien, cette loi, parce que le mal réside en moi;

22. Je me complais dans la loi de Dieu, selon l'homme intérieur;

23. Mais je vois dans mes membres une autre loi qui combat la loi de mon esprit, et me captive sous la loi du péché, laquelle est dans mes membres.

24. Malheureux homme que je suis, qui me délivrera du corps de cette mort?

25. La grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre Seigneur. Ainsi j'obéis moi-même par l'esprit à la loi de Dieu, et par la chair à la loi du péché.

CHAPITRE VIII.

Il n'y a point de condamnation pour ceux qui se conduisent, non selon la chair, mais selon l'esprit. Ils sont enfants de Dieu et cohéritiers de Jésus-Christ. Délivrance attendue par eux et par toutes les créatures. Le Saint-Esprit prie lui-même en nous. Rien ne peut nous séparer de l'amour de Dieu en Jésus-Christ.

1. Il n'y a donc pas maintenant de condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, qui ne marchent pas selon la chair.

2. Parce que la loi de l'esprit de vie, qui est dans le Christ Jésus, m'a affranchi de la loi du péché et de la mort.

3. Car ce qui était impossible à la loi, parce qu'elle était affaiblie par la chair, Dieu, envoyant son Fils dans une chair semblable à celle du péché, a condamné le péché dans la chair à cause du péché même,

4. Afin que la justification de la loi s'accomplît en nous qui ne marchons point selon la chair, mais selon l'esprit.

5. En effet, ceux qui sont selon la chair goûtent les choses de la chair; mais ceux qui sont selon l'esprit ont le sentiment des choses de l'esprit.

6. Or la prudence de la chair est mort; mais la prudence de l'esprit est vie et paix;

7. Parce que la sagesse de la chair est ennemie de Dieu; car elle n'est point soumise à la loi de Dieu, et elle ne le peut.

8. Ceux donc qui sont dans la chair ne peuvent plaire à Dieu.

9. Pour vous, vous n'êtes point dans la chair, mais dans l'esprit, si toutefois l'esprit de Dieu habite en vous. Or si quelqu'un n'a point l'esprit du Christ, celui-là n'est point à lui.

10. Mais si le Christ est en vous, quoique le corps soit mort à cause du péché, l'esprit vit par l'effet de la justification.

---

22. *L'homme intérieur*, signifie l'intelligence et la raison éclairées par la grâce, et fortifiées par l'Esprit-Saint.

24. *Du corps de cette mort;* du corps qui est la cause de cette mort dont je viens de vous parler (vers. 10 et suiv.). Compar. Act., v, 20; xiii, 26.

5, 8. *Ceux qui sont selon la chair... dans la chair;* les hommes charnels qui se laissent emporter aux mouvements déréglés de la chair.

11. Que si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts vivifiera aussi vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous.

12. Ainsi, mes frères, nous ne sommes point redevables à la chair, pour vivre selon la chair.

13. Car si c'est selon la chair que vous vivez, vous mourrez; mais si par l'esprit vous mortifiez les œuvres de la chair, vous vivrez.

14. Attendu que tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu, ceux-là sont fils de Dieu.

15. Aussi vous n'avez point reçu de nouveau l'esprit de servitude qui inspire la crainte; mais vous avez reçu l'esprit d'adoption des fils, dans lequel nous crions: Abba (Père).

16. En effet, l'Esprit lui-même rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu.

17. Mais si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers; héritiers de Dieu et cohéritiers de Jésus-Christ, pourvu cependant que nous souffrions avec lui, afin d'être glorifiés avec lui.

18. Or j'estime que les souffrances du temps présent ne sont pas dignes de la gloire future qui sera révélée en nous.

19. Aussi la créature attend d'une vive attente la manifestation des enfants de Dieu.

20. Car elle est assujettie à la vanité, non point volontairement, mais à cause de celui qui l'y a assujettie dans l'espérance,

21. Qu'elle-même, créature, sera aussi affranchie de la servitude de la corruption, pour passer à la liberté de la gloire des enfants de Dieu.

22. Car nous savons que toutes les créatures gémissent et sont dans le travail de l'enfantement jusqu'à cette heure.

23. Et non-seulement elles, mais aussi nous-mêmes qui avons les prémices de l'Esprit; oui, nous-mêmes nous gémissons au dedans de nous, attendant l'adoption des enfants de Dieu, la rédemption de notre corps.

24. Car c'est en espérance que nous avons été sauvés. Or l'espérance qui se voit n'est pas de l'espérance; car ce que quelqu'un voit, comment l'espérerait-il?

25. Et si nous espérons ce que nous ne voyons pas encore, nous l'attendons par la patience.

CHAP. VIII. 15. II Tim., I, 7; Galat., IV, 5. — 23. Luc, XXI, 28.

---

15. *Abba*, Père. Voy. Marc, XIV, 36.

16. Par le mouvement intérieur de l'amour divin et la paix de la conscience qu'éprouvent les enfants de Dieu, ils ont, en effet, une sorte de témoignage de la faveur divine, par laquelle ils sont raffermis dans l'espérance de leur justification et de leur salut, mais qui ne leur donne cependant pas une assurance absolue; car cette assurance ne s'obtient pas ordinairement en cette vie, où il nous est ordonné de travailler à notre salut avec crainte et tremblement, et à nous tenir sans cesse sur nos gardes, parce que celui qui se croit ferme est plus près de tomber.

19. *La créature attend;* littér. : *L'attente attend.* Ce genre de répétition a pour but de donner de la force au discours.

26. De même l'Esprit aussi aide notre faiblesse, car nous ne savons ce que nous devons demander dans la prière; mais l'Esprit lui-même demande pour nous avec des gémissements inénarrables.

27. Et celui qui scrute les cœurs sait ce que désire l'Esprit; car c'est selon Dieu qu'il demande pour les saints.

28. Or nous savons que tout coopère au bien pour ceux qui aiment Dieu, pour ceux qui, selon son décret, sont appelés à être saints.

29. Car ceux qu'il a connus par sa prescience, il les a aussi prédestinés à être conformes à l'image de son Fils, afin qu'il fût lui-même le premier-né entre beaucoup de frères.

30. Et ceux qu'il a prédestinés, il les a appelés; et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés, et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés.

31. Que dirons-nous donc après cela? Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous?

32. Lui qui n'a pas épargné même son propre Fils, mais qui l'a livré pour nous tous, comment ne nous aurait-il pas donné toutes choses avec lui?

33. Qui accusera les élus de Dieu? C'est Dieu qui les justifie;

34. Quel est celui qui les condamnerait? C'est le Christ Jésus qui est mort pour eux, qui de plus est ressuscité, qui est à la droite du Père, et qui même intercède pour nous.

35. Qui donc nous séparera de l'amour du Christ? Est-ce la tribulation? est-ce l'angoisse? est-ce la faim? est-ce la nudité? est-ce le péril? est-ce la persécution? est-ce le glaive?

36. (Selon qu'il est écrit : A cause de vous, nous sommes mis à mort tout le jour; on nous regarde comme des brebis de tuerie.)

37. Mais en tout cela nous triomphons par celui qui nous a aimés.

38. Car je suis certain que ni mort, ni vie, ni anges, ni principautés, ni puissances, ni choses présentes, ni choses futures, ni violence,

39. Ni ce qu'il y a de plus élevé, ni ce qu'il y a de plus profond, ni aucune autre créature, ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu, qui est dans le Christ Jésus Notre Seigneur.

CHAPITRE IX.

Zèle de saint Paul pour les Juifs. Prérogatives de ce peuple. Leur chute ne rend pas les promesses de Dieu vaines et sans effet. Dieu choisit par miséricorde et abandonne par justice ceux qu'il veut. Gentils appelés, Juifs rejetés.

1. Je dis la vérité dans le Christ, je ne mens pas, ma cons-

36. Ps. XLIII, 22.

---

26. L'Esprit-Saint ne prie point et ne gémit point en sa personne, mais il produi en nous la prière et les gémissements, il nous fait parler dans la prière. Or les gémissements qu'il nous fait produire sont nommés *inénarrables*, ou à cause de leur vivacité et de leur ardeur, ou à cause de leur objet qui est surnaturel, ou, enfin, parce qu'ils nous sont intérieurs.

27. *Pour les saints.* Voy. Act., IX, 13.

cience me rendant témoignage par l'Esprit-Saint,

2. Qu'il y a une grande tristesse en moi, et une douleur continuelle dans mon cœur.

3. Car je désirais ardemment d'être moi-même anathème à l'égard du Christ, pour mes frères, qui sont mes proches selon la chair,

4. Qui sont les Israélites, auxquels appartiennent l'adoption des enfants, la gloire, l'alliance, la loi, le culte et les promesses,

5. Dont les pères sont ceux de qui est sorti, selon la chair, le Christ même qui est au-dessus de toutes choses, Dieu béni dans tous les siècles. Amen.

6. Non que la parole de Dieu soit restée sans effet; mais tous ceux qui descendent d'Israël ne sont pas Israélites;

7. Ni ceux qui appartiennent à la race d'Abraham ne sont pas tous ses enfants; mais c'est en Isaac que sera ta postérité;

8. C'est-à-dire, ce ne sont pas les enfants selon la chair qui sont enfants de Dieu, mais ce sont les enfants de la promesse qui sont comptés dans la postérité.

9. Car voici les termes de la promesse : En ce temps, je viendrai, et Sara aura un fils.

10. Et non-seulement elle, mais aussi Rebecca, qui eut *deux fils* à la fois d'Isaac notre père.

11. Car avant qu'ils fussent nés ou qu'ils eussent fait ni aucun bien, ni aucun mal (afin que le décret de Dieu demeurât ferme selon son élection),

12. Non à cause de leurs œuvres, mais par la volonté de celui qui appelle, il lui fut dit :

13. L'aîné servira sous le plus jeune, selon qu'il est écrit : J'ai aimé Jacob, et j'ai haï Esaü.

14. Que dirons-nous donc? Y a-t-il en Dieu de l'injustice? Nullement.

15. Car il dit à Moïse : J'aurai pitié de qui j'ai pitié, et je ferai

CHAP. IX. 3. Actes, IX, 2; I Cor., XV, 9. — 7. Genèse, XXI, 12. — 8. Gal., IV, 28. — 9. Genèse, XVIII, 10. — 10. Genèse, XXV, 24. — 13. Genèse, XXV, 23; Mal., I, 2. — 15. Exode, XXXIII, 19.

---

3. Bossuet remarque avec raison que l'apôtre ne porte pas ses vœux vers l'état des damnés, quant aux peines, et quant au péché qui en est la cause, mais qu'il se borne à souhaiter d'être privé de la gloire dont Dieu couronne les élus. D'ailleurs ce souhait n'est pas absolu, puisque, outre qu'il procède d'une condition impossible, saint Paul désire partout posséder Dieu. Ainsi on peut ne voir dans ces paroles qu'une hyperbole dictée par un zèle qu'on admire, mais qui ne doit pas être poussé à la rigueur.

7. Littér. : *En Isaac sera appelée ta postérité*, pour *En Isaac sera ta postérité*. Compar. VII, 3.

10. * *Qui eut deux fils* Jacob et Esaü.

13. Dans l'Ecriture, le mot *haïr* signifie souvent *aimer moins*. Ainsi l'apôtre veut dire que Jacob a été préféré à Esaü, mais il veut montrer en même temps contre les Juifs, que par cette préférence donnée au plus jeune sur l'aîné, Dieu n'est lié envers aucune nation particulière dans la distribution de ses grâces. Car comme, en effet, il ne voit aucun mérite antérieur à sa grâce, mais qu'il trouve tout enveloppé dans le péché, dans la même masse de condamnation, il n'y a personne qu'il ne puisse justement laisser dans cette masse; de sorte que quiconque en est délivré, l'est par sa miséricorde, et quiconque y est laissé, l'est avec justice. Comme lorsque, de deux hommes également criminels, un roi veut bien, par pure grâce, pardonner à l'un, tandis qu'il laisse la justice suivre son cours à l'égard de l'autre.

miséricorde à qui je ferai miséricorde.

16. Cela ne dépend donc ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu, qui fait miséricorde.

17. Car l'Ecriture dit à Pharaon : Voici pourquoi je t'ai suscité : c'est pour faire éclater en toi ma puissance, et pour que mon nom soit annoncé dans toute la terre.

18. Donc il a pitié de qui il veut, et il endurcit qui il veut.

19. Certainement vous me direz : De quoi se plaint-il encore? car qui résiste à sa volonté?

20. O homme, qui es-tu, pour contester avec Dieu? Le vase dit-il au potier : Pourquoi m'as-tu fait ainsi?

21. N'a-t-il pas le pouvoir, le potier, de faire de la même masse d'argile un vase d'honneur et un autre d'ignominie?

22. Que si Dieu, voulant manifester sa colère et signaler sa puissance, a supporté avec une patience extrême les vases de colère propres à être détruits,

23. Afin de manifester les richesses de sa gloire sur les vases de miséricorde qu'il a préparés pour la gloire,

24. En nous qu'il a de plus appelés, non-seulement d'entre les Juifs, mais aussi d'entre les gentils,

25. Comme il dit dans Osée : J'appellerai celui qui n'est pas mon peuple, mon peuple ; celle qui n'est pas bien-aimée, bien-aimée ; celle qui n'a point obtenu miséricorde, objet de miséricorde :

26. Et il arrivera que dans le lieu même où il leur fut dit : Vous n'êtes point mon peuple, ils seront appelés enfants du Dieu vivant.

27. Et Isaïe s'écrie à l'égard d'Israël : Le nombre des enfants d'Israël fût-il comme le sable de la mer, il n'y aura qu'un reste de sauvé.

28. Or le Seigneur accomplira cette parole et l'abrégera avec équité ; oui, le Seigneur abrégera cette parole sur la terre ;

29. Et comme Isaïe avait dit auparavant : Si le Seigneur Sabaoth ne nous avait réservé un rejeton, nous serions devenus comme Sodome, et semblables à Gomorrhe.

30. Que dirons-nous donc? Que

17. Exode, IX, 16. — 20. Sag., XV, 7; Isaïe, XLV, 9; Jérémie, XVIII, 6. — 25. Osée, II, 24; I Pierre, II, 10. — 26. Osée, I, 10. — 27. Isaïe, X, 22. — 29. Isaïe, I, 9.

---

18. Dieu endurcit le cœur, non point en lui inspirant le mal, mais en ne lui accordant pas la grâce, qui est purement gratuite de sa part.

21. Si la comparaison du potier et de l'argile n'est pas juste sous tous les rapports, puisque l'argile ne concourt pas à la forme qu'on lui donne, tandis que l'homme concourt à la sainteté que Dieu lui communique, elle l'est au moins sous ceux pour lesquels l'apôtre en fait usage ici.

22. *Que si Dieu*, etc. Le raisonnement qui commence ici, et qui se poursuit à travers diverses phrases incidentes, l'apôtre le conclut au vers. 30.

23. *Cette parole;* cette prophétie d'Isaïe. — *L'abrégera;* c'est-à-dire il réglera le temps de son accomplissement; il l'accomplira promptement.

29. *Sabaoth*, mot hébreu, que l'on traduit ordinairemunt par *armées;* mais dont le sens primitif est : *ce que le ciel et la terre renferment.* Compar. Gen., II, 1.

30. Saint Paul reprend ici le raisonnement qu'il a commencé au verset 22.

les gentils qui ne cherchaient point la justice ont embrassé la justice ; mais la justice qui vient de la foi.

31. Et qu'Israël, au contraire, en recherchant la loi de justice, n'est point parvenu à la loi de justice.

32. Et pourquoi ? Parce que ce n'est point par la foi, mais comme par les œuvres *qu'ils l'ont recherchée;* car ils se sont heurtés contre la pierre de l'achoppement,

33. Comme il est écrit : Voici que je mets en Sion une pierre d'achoppement et une pierre de scandale ; et quiconque croit en lui ne sera point confondu.

CHAPITRE X.

Zèle sans science des Juifs. Ils s'efforcent d'établir leur propre justice, et rejettent celle qui vient de Dieu par la foi. Il faut que la bouche confesse ce que le cœur croit. Prédicateurs envoyés. Election des gentils. Incrédulité des Juifs.

1. Assurément, mes frères, le désir de mon cœur et mes supplications à Dieu ont pour objet leur salut.

2. Car je leur rends ce témoignage qu'ils ont du zèle pour Dieu, mais non selon la science,

3. Parce que, ignorant la justice de Dieu, et cherchant à établir la leur, ils ne sont pas soumis à la justice de Dieu.

4. Car la fin de la loi est le Christ, pour justifier tout croyant.

5. Aussi Moïse a écrit que l'homme qui accomplira la justice qui vient de la loi y trouvera la vie.

6. Mais pour la justice qui vient de la foi, il en parle ainsi : Ne dis point en ton cœur : Qui montera au ciel ? c'est-à-dire pour en faire descendre le Christ :

7. Ou qui descendra dans l'abîme ? c'est-à-dire pour rappeler le Christ d'entre les morts.

8. Mais que dit l'Ecriture ? Près de toi est la parole, dans ta bouche et dans ton cœur ; c'est la parole de la foi que nous annonçons.

9. Parce que si tu confesses de bouche le Seigneur Jésus, et si en ton cœur tu crois que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, tu seras sauvé.

10. Car on croit de cœur pour la justice, et on confesse de bouche pour le salut.

11. En effet, l'Ecriture dit : Quiconque croit en lui ne sera point confondu.

12. Attendu qu'il n'y a point de distinction de Juif et de Grec, parce que c'est le même Seigneur de tous, riche pour tous ceux qui l'invoquent.

33. Isaïe, VIII, 14; XXVIII, 16; I Pierre, II, 7. — CHAP. X. 5. Lév., XVIII, 5; Ezéch., XX, 11. — 6. Deut., XXX, 12 — 8. Deut., XXX, 14. — 11. Isaïe, XXVIII, 16.

---

33. *En lui;* c'est-à-dire en celui qui est représenté par la pierre d'achoppement et de scandale.

9. Confesser que Jésus-Christ est le Seigneur, et invoquer son nom, ce n'est pas seulement professer la foi en la personne de Jésus-Christ, mais cela implique de plus une croyance de toute la doctrine, et la soumission à sa loi, sans quoi l'invocation de son nom ne nous sauverait pas.

10. *Pour la justice;* c'est-à-dire pour obtenir la justice, pour être justifié. — *Pour le salut;* c'est-à-dire pour obtenir le salut.

13. Car quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé.

14. Mais comment invoqueront-ils celui en qui ils n'ont point cru? Ou comment croiront-ils à celui qu'ils n'ont pas entendu? Et comment entendront-ils, si personne ne les prêche?

15. Et comment prêchera-t-on, si on n'est pas envoyé? comme il est écrit: Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent la paix, qui annoncent le bonheur!

16. Mais tous n'obéissent pas à l'Evangile. C'est pourquoi Isaïe a dit: Seigneur, qui a cru à ce qu'il a ouï de nous?

17. La foi donc vient par l'audition, et l'audition par la parole du Christ.

18. Cependant, je le demande: Est-ce qu'ils n'ont pas entendu? Certes, leur voix a retenti par toute la terre, et leurs paroles jusqu'aux extrémités du monde.

19. Je demande encore: Est-ce qu'Israël ne l'a point connu? Moïse le premier a dit: Je vous rendrai jaloux d'un peuple qui n'en est pas un; je vous mettrai en colère contre une nation insensée.

20. Mais Isaïe ne craint pas de dire: J'ai été trouvé par ceux qui ne me cherchaient pas, je me suis montré à ceux qui ne me demandaient pas.

21. Et à Israël il dit: Tous les jours j'ai tendu les mains à ce peuple incrédule et contredisant.

CHAPITRE XI.

Dieu s'est réservé un reste d'Israël, tandis que l'autre reste est demeuré dans l'endurcissement. Juifs rejetés à cause de leur incrédulité. Gentils entrés en leur place par miséricorde. Rappel futur des Juifs. Profondeur des jugements de Dieu.

1. Je dis donc: Est-ce que Dieu a rejeté son peuple? Non, sans doute; car moi-même je suis Israélite, de la race d'Abraham, de la tribu de Benjamin;

2. Dieu n'a point rejeté son peuple qu'il a connu dans sa prescience. Ne savez-vous pas ce que l'Ecriture dit d'Elie, comment il interpelle Dieu contre Israël, disant:

3. Seigneur, ils ont tué vos prophètes, démoli vos autels; et moi, je suis resté seul, et ils recherchent mon âme?

4. Mais que lui dit la réponse divine? Je me suis réservé sept mille hommes qui n'ont point fléchi le genou devant Baal.

5. De même donc, en ce temps aussi, un reste a été sauvé, selon l'élection de la grâce.

6. Mais si c'est par la grâce, ce n'est donc point par les œuvres; autrement la grâce ne serait plus grâce.

7. Qu'est-il donc arrivé? Ce que cherchait Israël, il ne l'a pas trou-

13. Joël, II, 32; Actes, II, 21. — 15. Isaïe, LII, 7; Nah., I, 15. — 16. Isaïe, LIII, 1; Jean, XII, 38. — 18. Ps. XVIII, 5. — 19. Deut., XXXII, 21. — 20. Isaïe, LXV, 1. — 21. Isaïe, LXV, 2. — CHAP. XI. 3. III Rois, XIX, 10. — 4. III Rois, XIX, 18.

---

17. *Par la parole du Christ;* c'est-à-dire par la prédication de la parole du Christ.

3. *Ils recherchent mon âme;* ma vie pour me l'ôter.

4.* *Devant Baal.* Baal était le dieu suprême des Phéniciens

vé; mais ceux qui ont été choisis l'ont trouvé; les autres ont été aveuglés,

8. Selon qu'il est écrit : Dieu leur a donné jusqu'à ce jour un esprit de torpeur; des yeux pour ne point voir, et des oreilles pour ne point entendre.

9. David dit encore : Que leur table devienne pour eux lacet, piége, scandale et rétribution.

10. Que leurs yeux s'obscurcissent pour qu'ils ne voient point, et faites que leur dos soit toujours courbé.

11. Je dis donc : Ont-ils trébuché de telle sorte qu'ils soient tombés? Point du tout. Mais par leur péché, le salut est venu aux gentils qui devaient ainsi leur donner de l'émulation.

12. Que si leur péché est la richesse du monde, et leur diminution, la richesse des gentils; combien plus encore leur plénitude?

13. Car je le dis à vous, gentils : Tant que je serai apôtre des gentils, j'honorerai mon ministère,

14. M'efforçant d'exciter l'émulation de ceux de mon sang, et d'en sauver quelques-uns.

15. Car si leur perte est la réconciliation du monde, que sera leur rappel, sinon une résurrection?

16. Que si les prémices sont saintes, la masse l'est aussi; et si la racine est sainte, les rameaux aussi.

17. Si donc quelques-uns des rameaux ont été rompus, et si toi, qui n'étais qu'un olivier sauvage, tu as été enté en eux et fait participant de la racine et de la graisse de l'olivier,

18. Ne te glorifie point aux dépens des rameaux. Que si tu te glorifies, sache que tu ne portes point la racine, mais que c'est la racine qui te porte.

19. Tu diras, sans doute : Les rameaux ont été brisés pour que je fusse enté.

20. Fort bien. C'est à cause de leur incrédulité qu'ils ont été rompus. Pour toi, tu demeures ferme par ta foi, ne cherche pas à t'élever, mais crains.

21. Car si Dieu n'a pas épargné les rameaux naturels, il pourra bien ne pas t'épargner toi-même.

22. Vois donc la bonté et la sévérité de Dieu : sa sévérité envers ceux qui sont tombés, et sa bonté envers toi, si toutefois tu demeures ferme dans cette bonté; autrement tu seras aussi retranché.

23. Mais eux-mêmes, s'ils ne demeurent point dans l'incrédulité, seront entés; car Dieu est

8. Isaïe, VI, 9; Matt., XIII, 14; Jean, XII, 40; Act., XXVIII, 26. — 9. Ps. LXVIII, 23.

---

8. *Torpeur;* c'est le sens qu'a ici, comme en plusieurs autres endroits, le mot *componction* de la Vulgate.

9. *Et rétribution* de leurs œuvres; c'est-à-dire un juste châtiment. Ces paroles et les suivantes n'expriment pas un désir de vengeance, mais une prédiction du châtiment qui devait frapper les Juifs qui, au lieu de reconnaître le Messie, l'ont mis à mort.

10. *Que leur dos soit toujours courbé* contre terre; c'est-à-dire qu'ils restent attachés à l'amour des choses terrestres, et à la recherche des biens périssables.

22. *Dans cette bonté;* c'est-à-dire dans l'état où t'a mis cette bonté divine.

puissant pour les enter de nouveau.

24. En effet, si tu as été coupé de l'olivier sauvage, ta tige naturelle, et enté contre nature sur l'olivier franc, à combien plus forte raison, ceux qui sont les rameaux naturels seront-ils entés sur leur propre olivier?

25. Car je ne veux pas, mes frères, que vous ignoriez ce mystère (afin que vous ne soyez pas sages à vos propres yeux), qu'une partie d'Israël est tombée dans l'aveuglement, jusqu'à ce que la plénitude des gentils soit entrée;

26. Et qu'ainsi tout Israël soit sauvé, selon qu'il est écrit : Il viendra de Sion celui qui doit délivrer, et qui doit bannir l'impiété de Jacob.

27. Et ce sera là mon alliance avec eux quand j'aurai effacé leurs péchés.

28. Il est vrai que, selon l'Evangile, ils sont ennemis à cause de vous; mais, selon l'élection, ils sont très aimés à cause de leurs pères.

29. Parce que les dons et la vocation de Dieu sont sans repentir.

30. Comme donc autrefois vous-mêmes n'avez pas cru à Dieu, et que maintenant vous avez obtenu miséricorde à cause de leur incrédulité

31. Ainsi eux maintenant n'ont pas cru, pour que miséricorde vous fût faite, et qu'à leur tour ils obtiennent miséricorde.

32. Car Dieu a renfermé tout dans l'incrédulité, pour faire miséricorde à tous.

33. O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu! Que ses jugements sont incompréhensibles et ses voies impénétrables!

34. Car qui a connu la pensée du Seigneur? ou qui a été son conseiller?

35. Ou qui, le premier, lui a donné, et sera rétribué?

36. Puisque c'est de lui, et par lui, et en lui, que sont toutes choses; à lui la gloire dans les siècles. Amen.

CHAPITRE XII.

Préceptes de morale. Nos corps hostie vivante. Renouvellement de l'esprit. Nous sommes tous un même corps, dont chaque membre a ses fonctions propres qu'il doit remplir. Principaux devoirs de la vie chrétienne.

1. Je vous conjure donc, mes frères, par la miséricorde de Dieu, d'offrir vos corps en hostie vivante, sainte, agréable à Dieu, pour que votre culte soit raisonnable.

2. Et ne vous conformez point à ce siècle, mais réformez-vous par le renouvellement de votre esprit, afin que vous reconnais-

26. Isaïe, LIX, 20. — 34. Sag., IX, 13; Isaïe, XL, 13; I Cor., II, 16. — CHAP. XII. 1. Phil., IV, 18. — 2. Eph., V, 17; I Thess., IV, 3.

---

28. *Ils sont ennemis* de Dieu.

32. Dieu a permis que tous, Juifs et gentils, devinssent incrédules, afin que devenant tous l'objet de sa miséricorde aucun ne pût s'attribuer à lui-même le mérite de sa justification et de son salut. Le texte porte *tous* parce que le genre neutre donne à l'idée une plus grande extension. Ainsi il s'agit ici de tous les hommes sans exception aucune.

siez combien la volonté de Dieu est bonne, agréable et parfaite.

3. Car je dis, en vertu de la grâce qui m'a été donnée, à tous ceux qui sont parmi vous, de ne pas être sages plus qu'il ne faut, mais de l'être avec modération, et selon la mesure de la foi que Dieu a départie à chacun.

4. Car, comme dans un seul corps, nous avons beaucoup de membres, et que tous les membres n'ont point la même fonctions,

5. Ainsi, quoique beaucoup, nous sommes un seul corps en Jésus-Christ, étant tous en particulier les membres les uns des autres.

6. C'est pourquoi, comme nous avons des dons différents, selon la grâce qui nous a été donnée, que celui qui a reçu le don de prophétie *en use* selon l'analogie de la foi;

7. Que celui qui est appelé au ministère, s'y applique; que celui qui a reçu le don d'enseigner, enseigne;

8. Que celui qui a le don d'exhorter, exhorte; que celui qui fait l'aumône, *la fasse* avec simplicité; que celui qui préside soit attentif; que celui qui exerce les œuvres de miséricorde *les exerce* avec joie.

9. Charité sans déguisement, ayant le mal en horreur, vous attachant au bien;

10. Vous aimant mutuellement d'un amour fraternel; vous honorant les uns les autres avec prévenance;

11. Empressés au devoir, fervents d'esprit; servant le Seigneur;

12. Vous réjouissant par l'espérance; patients dans la tribulation; persévérants dans la prière;

13. Dans les besoins des saints, partageant avec eux; aimant à donner l'hospitalité.

14. Bénissez ceux qui vous persécutent; bénissez, et ne maudissez point;

15. Réjouissez-vous avec ceux qui se réjouissent, pleurez avec ceux qui pleurent;

16. Vous unissant tous dans les mêmes sentiments; n'aspirant point à ce qui est élevé, mais vous inclinant vers ce qu'il y a de plus humble. Ne soyez point sages à vos propres yeux;

17. Ne rendant à personne le mal pour le mal; ayant soin de faire le bien, non seulement devant Dieu, mais devant tous les hommes.

18. S'il se peut, et autant qu'il est en vous, ayant la paix avec tous les hommes;

19. Ne vous défendant point vous-mêmes, mes bien-aimés, mais donnez lieu à la colère; car il est écrit : A moi est la vengeance; c'est moi qui ferai la rétribution, dit le Seigneur.

3. I Cor., XII, 11; Ephés., IV, 7. — 9. Amos, V, 15. — 10. Ephés., IV, 3; I Pierre, II, 17. — 13. Hébr., XIII, 2; I Pierre, IV, 9. — 17. II Cor., VIII, 21. — 18. Hébr., XII, 14. — 19. Eccli., XXVIII, 1, 2, 3; Matt., V, 39; Deut., XXXII, 35; Hébr., X, 30.

---

6. *Selon*, etc.; c'est-à-dire en ne disant rien que de conforme à la loi.
13. *Des saints*. Voy. Act., IX, 13.

20. Au contraire, si ton ennemi a faim, donne-lui à manger; s'il a soif, donne-lui à boire; car, faisant cela, tu amasseras des charbons de feu sur sa tête.

21. Ne te laisse pas vaincre par le mal, mais triomphe du mal par le bien.

CHAPITRE XIII.

Obéir aux puissances comme étant établies de Dieu. Payer le tribut aux princes; rendre à chacun ce qui lui est dû. Amour du prochain, abrégé de la loi. Sortir de l'assoupissement : quitter les œuvres de ténèbres; se revêtir de Jésus-Christ.

1. Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures, car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu; et celles qui sont ont été établies de Dieu.

2. C'est pourquoi qui résiste à la puissance résiste à l'ordre de de Dieu. Or ceux qui résistent attirent sur eux-mêmes la condamnation;

3. Car les princes ne sont pas à craindre pour les œuvres bonnes, mais pour les mauvaises. Veux-tu donc ne pas craindre la puissance? fais le bien, et elle te louera;

4. Car elle est le ministre de Dieu pour le bien. Que si tu fais le mal, crains; car ce n'est pas sans motif qu'elle porte le glaive, puisqu'elle est le ministre de Dieu dans sa colère contre celui qui fait le mal.

5. Il est donc nécessaire de vous y soumettre non seulement par crainte de la colère, mais encore par conscience.

6. C'est aussi pour cela que vous payez le tribut; car les princes sont les ministres de Dieu, le servant en cela même.

7. Rendez donc à tous ce qui leur est dû : à qui le tribut, le tribut; à qui l'impôt, l'impôt; à qui la crainte, la crainte; à qui l'honneur, l'honneur.

8. Ne devez rien à personne, sinon de vous aimer mutuellement; car qui aime le prochain a accompli la loi.

9. En effet : Tu ne commettras point d'adultère, tu ne tueras point, tu ne déroberas point, tu ne porteras point de faux témoignage, tu ne convoiteras point; et s'il est quelque autre commandement, tout se résume dans cette parole : Tu aimeras ton prochain comme toi-même.

10. L'amour du prochain n'opère pas le mal. L'amour est donc la plénitude de la loi.

11. De plus, nous savons par le temps qu'il est déjà l'heure de sortir de notre sommeil; car notre salut est maintenant plus près que lorsque nous avons embrassé la foi.

20. Prov., xxv, 21. — Chap. XIII. 1. Sag., vi, 4; I Pierre, ii, 13. — 7. Matt., xxii, 21. — 9. Exode, xx, 14; Deut., v, 18; Lév., xix, 18; Matt., xxii, 39; Marc, xii, 31; Gal., v, 14; Jac., ii, 8.

---

20. *Tu amasseras des charbons sur sa tête*, paraît être une locution proverbiale. Les Pères grecs l'entendent des *charbons de colère;* de manière que si on fait du bien aux ennemis, on est irréprochable, et ils sont eux-mêmes la seule cause de leur punition. Mais saint Jérôme, saint Augustin, etc., l'entendent des charbons d'amour et de charité, qui font qu'un ennemi a honte de sa propre malice, et qu'il cherche à se réconcilier

12. La nuit est déjà fort avancée, et le jour approche. Rejetons donc les œuvres des ténèbres, et revêtons-nous des armes de la lumière.

13. Comme durant le jour, marchons honnêtement, non dans les excès de table et les ivrogneries, non dans les dissolutions et les impudicités; non dans l'esprit de contention et l'envie;

14. Mais revêtez-vous du Seigneur Jésus-Christ, et ne cherchez pas à contenter la chair dans ses convoitises.

CHAPITRE XIV.

Ceux qui sont forts dans la foi doivent supporter les faibles; et les faibles ne doivent pas condamner les forts. Ne point se condamner les uns les autres. Eviter le scandale. S'entr'édifier en toutes choses. Dieu est le juge de tous.

1. Accueillez celui qui est faible dans la foi, sans disputer sur les opinions.

2. Car l'un croit qu'il peut manger de tout, et l'autre, qui est faible dans la foi, ne mange que des légumes.

3. Que celui qui mange ne méprise pas celui qui ne mange point, et que celui qui ne mange point ne condamne pas celui qui mange; car Dieu l'a accueilli.

4. Qui es-tu, toi qui juges le serviteur d'autrui? C'est pour son maître qu'il demeure ferme ou qu'il tombe; mais il demeurera ferme, parce que Dieu est puissant pour l'affermir.

5. L'un fait différence entre un jour et un jour; un autre les juge tous pareils : que chacun abonde en son sens.

6. Celui qui distingue les jours, les distingue en vue du Seigneur. Celui qui mange, mange en vue du Seigneur, car il rend grâces à Dieu; et celui qui ne mange point, ne mange point en vue du Seigneur, et il rend aussi grâces à Dieu.

7. Car aucun de nous ne vit pour soi, et nul ne meurt pour soi.

8. Mais, soit que nous vivions, nous vivons pour le Seigneur; soit que nous mourions, nous mourons pour le Seigneur. Soit donc que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes au Seigneur.

9. Car c'est pour cela que le Christ est mort et qu'il est ressuscité, afin de dominer et sur les morts et sur les vivants.

10. Toi donc, pourquoi juges-tu

13. Luc, XXI, 34. — 14. Gal., V, 16; I Pierre, II, 11. — CHAP. XIV. 4. Jac., IV, 13. — 10. II Cor., V, 10.

---

12. *La nuit* marque souvent dans l'Ecriture les temps d'ignorance, et *le jour*, le temps de l'Evangile.

2. Quelques chrétiens faibles d'entre les Juifs convertis n'osaient pas manger des viandes déclarées impures par la loi; les chrétiens, moins faibles, en mangeaient sans scrupule, ce qui occasionnait des contestations entre eux. Saint Paul, pour les mettre d'accord, exhorte les premiers à ne point condamner les derniers, qui usent de leur liberté chrétienne, et il engage ces derniers à ne pas mépriser ou scandaliser leurs frères faibles, soit en les portant à manger de ce que, en conscience, ils ne croient pas pouvoir manger, soit en les offensant au point de les exposer au danger d'une apostasie.

ton frère? ou pourquoi méprises-tu ton frère? Car nous paraîtrons tous devant le tribunal du Christ;

11. Il est écrit, en effet : Je vis, moi, dit le Seigneur; tout genou fléchira devant moi, et toute langue confessera Dieu.

12. Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu pour soi.

13. Ne nous jugeons donc plus les uns les autres; mais songez plutôt à ne pas mettre devant votre frère une pierre d'achoppement ou de scandale.

14. Je sais, et j'ai cette foi dans le Seigneur Jésus, que rien n'est impur de soi-même, et qu'il n'est impur qu'à celui qui l'estime impur.

15. Mais si, à cause de ce que tu manges, ton frère est contristé, dès lors tu ne marches pas selon la charité. Ne perds pas, à cause de ce que tu manges, celui pour qui le Christ est mort.

16. Qu'on ne blasphème donc point le bien dont nous jouissons.

17. Car le royaume de Dieu n'est ni le manger ni le boire; mais il est justice, paix et joie dans l'Esprit-Saint.

18. Or celui qui en ces choses sert ainsi le Christ plaît à Dieu, et est approuvé des hommes.

19. C'est pourquoi, recherchons ce qui tient à la paix, et observons à l'égard les uns des autres ce qui contribue à l'édification.

20. Ne va pas, pour le manger, détruire l'œuvre de Dieu. A la vérité, tout est pur; mais c'est mal à l'homme de manger avec scandale.

21. Il est bon de ne point manger de chair, de ne point boire de vin, et ne rien faire de ce qui choque, scandalise, ou affaiblit ton frère.

22. As-tu la foi, aie-la en toi-même devant Dieu. Heureux celui qui ne se condamne pas lui-même en ce qu'il approuve.

23. Mais celui qui fait une distinction et qui mange est condamné, parce qu'il n'est pas de bonne foi. Or tout ce qui ne se fait pas de bonne foi est péché.

CHAPITRE XV.

Condescendance et charité mutuelles. Jésus promis aux Juifs, et annoncé par grâce aux gentils. Saint Paul apôtre des gentils. Il promet aux Romains d'aller les voir, leur demande le secours de leurs prières et leur souhaite la paix.

1. Nous devons donc, nous qui sommes plus forts, supporter les faiblesses des infirmes, et ne pas nous complaire en nous-mêmes.

2. Que chacun de vous ait de la complaisance pour son prochain en ce qui est bien, pour l'édification.

3. Car le Christ ne s'est point complu en lui-même; mais,

11. Isaïe, XLV, 24; Philip., II, 10. — 15. I Cor., VIII, 11. — 20. Tit., I, 15. — 21. I Cor., VIII, 13. — CHAP. XV. 3. Ps. LXVIII, 10.

11. *Je vis, moi;* formule de serment qui veut dire : J'en jure par la vie qui est en moi essentiellement, et nécessairement, par ma vie éternelle.

13. *Ou de scandale.* Compar. IX. 33.

23. *Il n'est pas de bonne foi;* il agit contre sa persuasion, contre sa conscience. Il est évident, par le contexte, que tel est le vrai sens de ce passage, et qu'il ne s'agit aullement ici de la foi qui nous fait chrétiens.

comme il est écrit : Les outrages de ceux qui vous outrageaient sont tombés sur moi.

4. Car tout ce qui est écrit a été écrit pour notre instruction, afin que par la patience et la consolation des Écritures nous ayons l'espérance.

5. Que le Dieu de patience et de consolation vous donne donc d'être unis de sentiments les uns aux autres, selon Jésus-Christ;

6. Afin que d'un même cœur et d'une même bouche vous rendiez gloire à Dieu et au Père de Notre Seigneur Jésus-Christ.

7. C'est pourquoi, soutenez-vous les uns les autres, comme le Christ vous a soutenus pour la gloire de Dieu.

8. Car je dis que le Christ Jésus a été le ministre de la circoncision, pour justifier la véracité de Dieu et confirmer les promesses faites à nos pères;

9. Et afin que les nations glorifiassent Dieu de sa miséricorde, selon qu'il est écrit : C'est pour cela, Seigneur, que je vous confesserai parmi les nations, et que je chanterai votre nom.

10. L'Écriture dit encore : Réjouissez-vous, nations, avec son peuple.

11. Et ailleurs : Nations, louez toutes le Seigneur; peuples, exaltez-le tous.

12. Et Isaïe dit aussi : Viendra la racine de Jessé, et celui qui s'élèvera pour gouverner les nations, et c'est en lui que les nations mettront leur espérance.

13. Que le Dieu de l'espérance vous remplisse donc de toute joie et de toute paix dans votre foi, afin que vous abondiez dans l'espérance et dans la vertu de l'Esprit-Saint.

14. Pour moi, mes frères, je suis certain, en ce qui vous touche, que vous êtes pleins de charité, remplis de tout savoir, en sorte que vous pouvez vous instruire les uns les autres.

15. Cependant je vous ai écrit ceci, mes frères, avec quelque hardiesse, comme pour réveiller votre mémoire, en vertu de la grâce que Dieu m'a donnée,

16. Pour être le ministre du Christ Jésus parmi les nations; en prêchant la sainteté de l'Evangile de Dieu, afin que l'oblation des gentils soit acceptée et sanctifiée dans l'Esprit-Saint.

17. J'ai donc sujet de me glorifier auprès de Dieu, dans le Christ Jésus.

18. Car je n'ose parler d'aucune des choses que le Christ ne fait pas par moi pour amener les Gentils à l'obéissance, par la parole et par les œuvres;

19. Par la vertu des miracles et des prodiges, par la puissance de l'Esprit-Saint; de sorte que j'ai

5. I Cor., I, 10. — 9. II Rois, XXII, 50; Ps. XVII, 50. — 11. Ps. CXVI, 1. — 12. Isaïe, XI, 10.

---

3. *Le Christ Jésus a été le ministre*, etc.; c'est-à-dire il a été le dispensateur et le ministre de l'Evangile à l'égard des Juifs circoncis.

19. * *Jusqu'à l'Illyrie.* L'Illyrie est le pays situé entre l'Italie, la Germanie, la Macédoine et la Thrace, entre le Danube à l'est et la mer Adriatique à l'ouest. C'était une province romaine. S. Paul la nomma comme le point extrême où il avait à cette époque porté l'Evangile.

annoncé partout l'Evangile, depuis Jérusalem et les pays d'alentour jusqu'à l'Illyrie;

20. Mais j'ai eu soin de ne point prêcher cet Evangile, là où le nom du Christ avait déjà été annoncé, afin de ne point bâtir sur le fondement d'autrui; mais, comme il est écrit :

21. Ceux à qui on ne l'avait point annoncé, verront; et ceux qui ne l'ont point entendu, comprendront.

22. C'est pourquoi j'ai été souvent empêché d'aller vers vous, et je ne l'ai pas pu jusqu'à présent.

23. Cependant, rien maintenant ne me retenant en ces contrées, et ayant, depuis bien des années déjà, un grand désir d'aller vous voir,

24. J'espère que lorsque je partirai pour l'Espagne, je vous verrai en passant, et que vous m'y conduirez, après que j'aurai un peu joui de vous.

25. Maintenant je vais à Jérusalem pour servir les saints.

26. Car la Macédoine et l'Achaïe ont trouvé bon de faire quelques collectes en faveur des pauvres des saints qui sont à Jérusalem.

27. Or il leur a plu ainsi, parce qu'ils leur sont redevables. Car si les gentils sont entrés en partage de leurs biens spirituels, ils doivent aussi leur faire part de leurs biens temporels.

28. Lors donc que j'aurai terminé cette affaire et que je leur aurai remis le fruit des collectes, je partirai pour l'Espagne, en passant par chez vous.

29. Or je sais qu'en venant vers vous, c'est dans l'abondance de la bénédiction de l'Evangile du Christ que j'y viendrai.

30. Je vous conjure donc, mes frères, par Notre Seigneur Jésus-Christ et par la charité du Saint-Esprit, de m'aider par les prières que vous ferez à Dieu pour moi,

31. Afin que je sois délivré des infidèles qui sont dans la Judée, et que l'offrande que je me fais un devoir de porter soit bien reçue à Jérusalem par les saints,

32. Pour que je vienne vers vous avec joie par la volonté de Dieu, et que je goûte avec vous quelque consolation.

33. Cependant, que le Dieu de la paix soit avec vous tous. Amen.

CHAPITRE XVI.

Saint Paul recommande Phœbé, diaconesse. Il salue diverses personnes de Rome. Il exhorte les Romains à éviter les discussions. Il les salue de la part de plusieurs personnes. Il leur souhaite la grâce de Jésus-Christ.

1. Je vous recommande Phœbé, notre sœur, attachée au service

21. Isaïe, LII, 15. — 27. I Cor., IX, 11.

---

24. * *Pour l'Espagne.* D'après un grand nombre de témoignages anciens, S. Paul alla en effet prêcher la foi en Espagne, après sa première captivité à Rome, ce que de nombreux critiques modernes refusent d'admettre.

25. *Pour servir les saints;* c'est-à-dire pour porter aux chrétiens pauvres les aumônes que j'ai recueillies. — Pour le mot *saints*, voy. Act., IX, 13.

26. * *La Macédoine et l'Achaïe.* Voir Actes, XVI, 9 et XVIII, 12.

1. * *Phœbé,* dont le nom signifie la brillante, la lune, était diaconesse. — *Cenchrée,* un des ports de Corinthe, du côté de l'Asie, sur le golfe Saronique. Plusieurs ont

de l'Eglise qui est à Cenchrée,

2. Afin que vous la receviez dans le Seigneur d'une manière digne des saints, et que vous l'assistiez dans toutes les choses où elle pourrait avoir besoin de vous; car elle en a elle-même assisté un grand nombre, et moi en particulier.

3. Saluez Prisque et Aquila, mes coopérateurs en Jésus-Christ

4. (Qui, pour mon âme, ont exposé leur tête; à qui je rends grâces, non pas moi seulement, mais toutes les Eglises des gentils),

5. Et aussi l'Eglise qui est dans leur maison. Saluez Epénète qui m'est cher, et qui a été les prémices des chrétiens de l'Asie.

6. Saluez Marie, qui a beaucoup travaillé pour vous.

7. Saluez Andronique et Junie, mes parents et compagnons de mes liens, qui sont illustres parmi les apôtres, et qui ont été au Christ même avant moi.

8. Saluez Ampliat, qui m'est très cher dans le Seigneur.

9. Saluez Urbain, mon coopérateur en Jésus-Christ, et Stachys, qui m'est cher.

10. Saluez Apelle, fidèle serviteur du Christ.

11. Saluez ceux de la maison d'Aristobule. Saluez Hérodion, mon parent. Saluez ceux de la maison de Narcisse, qui sont au Seigneur.

12. Saluez Triphæne et Triphose, lesquelles travaillent pour le Seigneur. Saluez notre cher Perside, qui a aussi beaucoup travaillé pour le Seigneur.

13. Saluez Rufus, élu du Seigneur, et sa mère, qui est aussi la mienne.

14. Saluez Asyncrite, Phlégon, Hermas, Patrobe, Hermès, et nos frères qui sont avec eux.

15. Saluez Philologue et Julie,

CHAP. XVI. 3. Actes, XVIII, 2, 26.

---

pensé que Phœbé, qui allait certainement à Rome d'après ce passage, fut chargée par S. Paul de porter son Epître aux chrétiens de cette ville.

3. * *Prisque* ou Priscille, qui n'est que le diminutif de Prisque et *Aquila*. Voir Actes, XVIII, 2. On voit par ce passage qu'Aquila et Priscille étaient retournés à Rome.

5. * *Epénète*, le premier converti de la province proconsulaire d'Asie. D'après la tradition, il devint le premier évêque de Carthage.

6. * *Marie*, chrétienne probablement d'origine juive.

7. * *Andronique et Junie*, de la même tribu que S. Paul, peut être même ses cousins. Junie, d'après un certain nombre de critiques, est une abréviation de Junilius ou Juninianus et par conséquent un nom d'homme. On ignore en quelles circonstances Andronique et Junie avaient été prisonniers avec S. Paul.

8, 9. * *Ampliat*, *Urbain*, *Stachys* sont inconnus. La tradition fait de Stachys un des soixante-douze disciples.

10. * *Apelle*, d'après la tradition, devint évêque de Smyrne ou d'Héraclée.

11, 12. * *Aristobule*, *Hérodion*, *Narcisse*, *Triphæne*, *Triphose*, *Perside*, inconnus.

13. *Qui est aussi la mienne;* que je regarde comme la mienne, à cause du respect que j'ai pour elle, et de l'amour qu'elle a pour moi. — * *Rufus*, probablement un des fils de Simon le Cyrénéen. Voir Marc, XV, 21.

14. * *Asyncrite*, *Phlégon*, *Patrobe*, *Hermès*, inconnus. *Hermas*, d'après quelques-uns, serait l'auteur de l'écrit célèbre intitulé *le Pasteur*, mais on croit généralement le *Pasteur* moins ancien.

15. * *Philologue et Julie.* D'après la tradition, Julie était la femme de Philologue, d'après les autres, c'est un nom d'homme (Julias). — *Nérée*, *Olympiade*, inconnus.

Nérée et sa sœur, et Olympiade, et tous les saints qui sont avec eux.

16. Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser. Toutes les Eglises du Christ vous saluent.

17. Mais je vous prie, mes frères, d'observer ceux qui sèment des dissensions et des scandales contre la doctrine que vous avez apprise, et détournez-vous d'eux.

18. Car de tels hommes ne servent point le Christ Notre Seigneur, mais leur ventre; et par de douces paroles et des flatteries, ils séduisent les âmes simples.

19. Votre obéissance est connue en tout lieu. Je me réjouis donc pour vous, mais je désire que vous soyez sages dans le bien et simples dans le mal.

20. Que le Dieu de la paix broie Satan sous vos pieds au plus tôt. Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous.

21. Timothée, compagnon de mes travaux, vous salue; comme aussi Lucius, Jason, et Sosipatre, mes parents.

22. Moi, Tertius, qui ai écrit cette lettre, je vous salue dans le Seigneur.

23. Caïus, mon hôte, et toute l'Eglise, vous saluent. Eraste, trésorier de la ville, et Quartus, notre frère, vous saluent.

24. Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Amen.

25. Et à celui qui est puissant pour vous affermir dans mon Evangile et la prédication de Jésus-Christ, selon la révélation d'un mystère qui, étant resté caché dans tous les siècles passés

26. (Qui maintenant a été découvert par les écritures des prophètes, suivant l'ordre du Dieu éternel, pour qu'on obéisse à la foi), est connu de toutes les nations,

27. A Dieu, seul sage, honneur et gloire, à lui par Jésus-Christ dans les siècles des siècles. Amen.

21. Actes, XVI, 1.

---

21. * *Timothée*. Voir l'Introduction aux Epîtres à Timothée. — *Lucius* est peut-être Lucius de Cyrène, l'un des docteurs de l'Eglise d'Antioche, Act., XIII, 1. — *Jason*. Voir Actes, XVII, 5. — *Sosipatre*. Voir Actes, XVII, 10 et XX, 4.

22. * *Tertius* était probablement un chrétien de Corinthe qui servit de secrétaire à S. Paul, en écrivant sous sa dictée.

23. * *Caïus* était un chrétien de Corinthe, le seul, avec Crispus que S. Paul eût baptisé dans cette ville (1 *Cor.*, I, 14). — *Eraste*. Ce nom se lit aussi dans les Actes, XIX, 22, et II Tim., IV, 20, mais nous ignorons s'il désigne la même personne. — *Quartus*, autre chrétien de Corinthe, portant un nom romain, comme Tertius.

25. *Mon Evangile*, etc.; c'est-à-dire l'Evangile que j'annonce, et la doctrine de Jésus-Christ.

27. *A lui*, littér.: *A qui;* mais le pronom relatif a évidemment ici, comme en plusieurs autres endroits de l'Ecriture, le sens du pronom personnel.